

MARDI 11 JUILLET 2023
PASSAGE DE LA 10ÈME ÉTAPE
SAINT-VICTOR-LA-RIVIÈRE

TOUR DE FRANCE

ORGANISÉ PAR
LE CCAS DE SAINT-VICTOR-LA RIVIÈRE
ET L'AUBERGE DU BOUGNAT

RDV DÈS 10H30

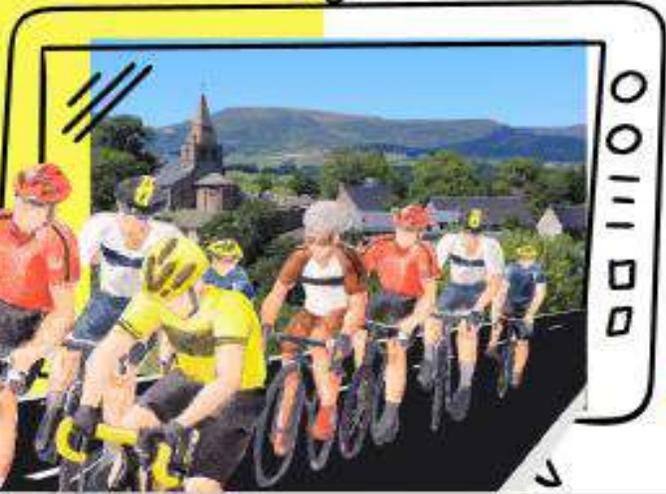
DIFFUSION EN DIRECT DE L'ÉTAPE
AU CENTRE D'ANIMATION SOCIAL ET CULTUREL

DÉMONSTRATION DE MANIABILITÉ
PAR LE VÉLO CLUB DE BESSE

PRÉSENCE DE LA 2CV COCHONOU
ET DÉGUSTATIONS LOCALES

BUVETTES - RESTAURATION - WC

ROUTE BESSE/MUROL FERMÉE DE 12H30 À 16H
PARKING GRATUIT AUTOUR DE L'ÉGLISE



TOMBOLA
UN MAILLOT JAUNE
À GAGNER !

PARTENAIRES OFFICIELS



IPMS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

A l'occasion du passage par Saint-Victor-la-Rivière de la 10^{ème} étape du Tour de France « Vulcania-Issoire », la municipalité souhaite vous apporter quelques informations pratiques concernant la journée du mardi 11 juillet prochain.

SECURITE – CIRCULATION – STATIONNEMENT

Cet évènement sportif de grande envergure nécessite la mise en place de mesures de sécurité importantes.

Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme réglemente la circulation et le stationnement **hors agglomération** :

EXTRAIT DE L'ARRETE TEMPORAIRE N° 23 UPT 18 :

Article 2 : « [...] l'usage exclusif temporaire de la chaussée est accordé et la fermeture totale des routes sera effective 2h avant le passage de la caravane publicitaire et 1 heure après le passage de la voiture de fin de course [...] route départementale n° 5 (Murol-Besse) fermeture 11h30/ouverture 16h30 »

« Le stationnement sera interdit sur la chaussée et les accotements tout le long de l'itinéraire emprunté, hors agglomération ».

EXTRAIT DE L'ARRETE TEMPORAIRE N°23 DG 084 :

Article 1 : « [...] dans les sommets de cols comptabilisés pour le classement du « Meilleur Grimpeur », afin de préserver l'espace pour la mise en place des portiques et des barrières matérialisant ce point sportif, le stationnement bilatéral sera interdit sur les sections de routes départementales hors agglomération suivantes :

[...] RD 5 PR 37+000 au PR 37+500, commune de Saint-Victor-la-Rivière ». (sortie Saint-Victor côté Besse).

Le Maire règlemente la circulation et le stationnement en **agglomération** :

EXTRAIT DE L'ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DU 29 JUIN 2023 :

Article 1 : UTILISATION PRIVATIVE TOTALE DE LA ROUTE

La 10^{ème} étape « Vulcania/Issoire » de l'épreuve sportive dite « Tour de France 2023 » est autorisée à emprunter la route départementale n°5 en traverse d'agglomération au bourg de Saint-Victor-la-Rivière le mardi 11 juillet 2023. La circulation sera interdite de 11h30 à 16h30 à tous les véhicules.

Seront donc temporairement supprimées au passage de la course au bénéfice de celle-ci :

- Les priorités à droite par panneaux AB1 ou en l'absence de panneaux
- Les priorités générales par panneaux AB2 ou AB6

Il est interdit de laisser divaguer les animaux sur la voie publique. Les chiens seront tenus en laisse.

Article 2 : STATIONNEMENT INTERDIT

Le stationnement bilatéral de tout véhicule est interdit en bordure et sur la chaussée en traversée d'agglomération sur la route départementale n° 5 au bourg de Saint-Victor-la-Rivière.

ANIMATIONS

La commune, le CCAS et l'auberge du Bougnat s'associent pour faire de cet évènement une journée d'animations mémorable !
Demandez le programme !

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

DÈS 10H30 >>

> **MARCHÉ DE PAYS**

> **ANIMATIONS DIVERSES :**

- **RETRANSMISSION EN DIRECT DE L'ÉTAPE**
AU CENTRE D'ANIMATION SOCIAL ET CULTUREL (CASC)
- **DÉMONSTRATION DE MANIABILITÉ**
PAR LE VÉLO CLUB DE BESSE
- **STANDS : LA BANANE FRANÇAISE - COCHONOU - LOGIS HÔTELS**
DÉGUSTATIONS, GOODIES ET AUTRES SURPRISES ...
- **VÉLO SMOOTHIES - GRATUIT**
SAVOUREZ UN DÉLICIEUX SMOOTHIE GRÂCE À VOS COUPS DE PÉDALES
- **STRUCTURE GONFLABLE - GRATUITE**

À 13H30

PASSAGE DE LA CARAVANE PUBLICITAIRE <

DE 15H15 À 15H30



PASSAGE DE LA COURSE <

À 20H30 >>

> **CONCERT SANCY TOUR 2023 - GRATUIT**

SPELIM - COMME JOHN

Au centre d'action social et culturel



BUVETTES ET RESTAURATIONS TOUTE LA JOURNÉE



JOURNÉE ANIMÉE PAR SERGE DECROIX



SERGE DECROIX ANIMATIONS



06.80.28.17.30

IPNS - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Ces animations concentrées au bourg de Saint-Victor nécessitent **la mise en place d'espaces dédiés** aux exposants, aux stands des partenaires officiels et bien sûr au stationnement des véhicules des visiteurs.

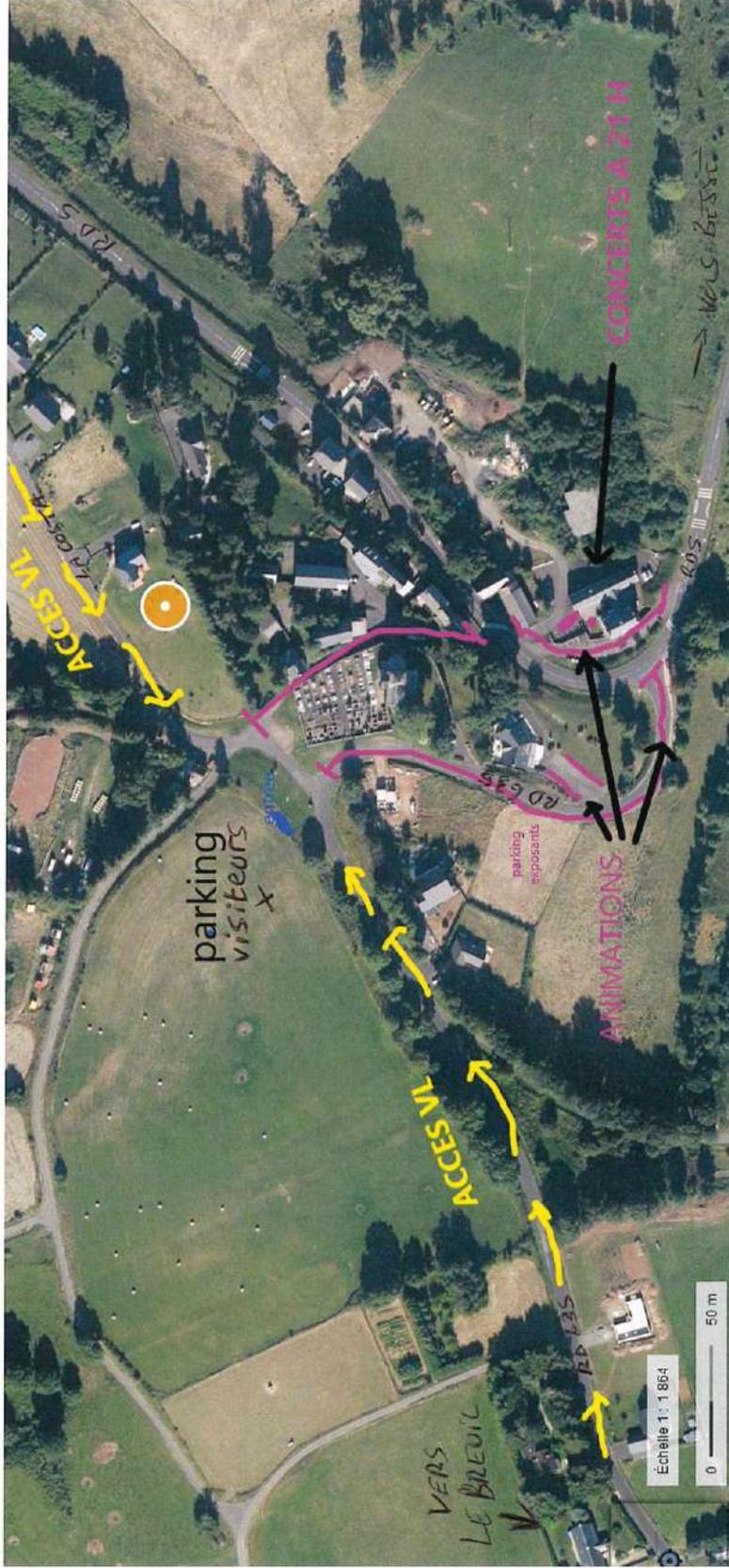
Par arrêtés municipaux temporaires, le mardi 11 juillet 2023 :

- Il est interdit de stationner le long de la RD635, de l'intersection face à la mairie jusqu'à l'intersection du cimetière (emplacements réservés aux exposants et accès piétonnier à l'auberge du Bougnat) à partir du 6 juillet à 17 h et jusqu'au 11 juillet à 17h30
- Il est interdit de stationner devant la mairie : emplacements réservés aux stands publicitaires et exposants, buvette CCAS)
- Il est interdit de stationner sur le parking du Centre d'animation social et culturel : emplacements réservés au chapiteau barnum, accès salle des fêtes pour retransmission en direct de l'étape et toilettes publiques)
- **La circulation sera interdite sur la RD 635 du carrefour face à la mairie jusqu'au carrefour du cimetière à partir de 10 h et jusqu'à 17 h**
- La circulation sera interdite sur la voie communale à l'intérieur du bourg (sous le cimetière).

A titre temporaire : la voie de la Costa pourra être empruntée dans le sens de la montée uniquement, entre 10h et 11h30 pour accéder au parking visiteurs. Après 11 h 30, seul un accès par la RD 36 depuis Besse ou Chambon sur Lac (Le Verdier/Courbanges – Le Breuil) sera possible.

Un accès aux piétons et cyclistes est possible également par les nombreux chemins qui jalonnent la commune.

PLAN VILLAGE TOUR DE FRANCE



La circulation sera rétablie sur la route départementale n° 5 entre Murol et Besse dès 16 h 30 puis sur la route départementale n° 635 et sur les voies communales. Buvettes et restaurations seront en place toute la journée.

Deux concerts clôtureront cette journée au Centre d'animation social et culturel de Saint-Victor-la-Rivière à partir de 20h30.

SPELIM

Reggae, soul, pop



COMME JOHN

Pop chic



Contacts :

Mairie : 04.73.88.66.72 ou 06.71.79.22.98

CCAS : 06.76.35.62.90 ou 06.59.04.49.89

Auberge du Bougnat : 04.73.88.67.84